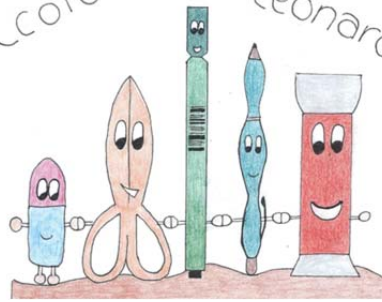


École de St-Léonard



RENTRÉE 2018



Illustration du livre des Korrigans, spectacle de fin d'année 17/18

août 18

Informations aux parents et aux élèves

Message du président de la commission scolaire
Règlement de l'école
Plan de scolarité 2018 – 2019
Horaires 2018 – 2019
Plan du bâtiment scolaire
Liste du matériel
Liste des enseignants
Les différents rôles
Association des parents d'élèves léonardins
Adresses utiles
Absence d'un élève
Demandes de congés
Etude dirigée
Crèche – UAPE « La Fontaine »
Assurances
Chemin de l'école
Bibliothèque
Calendrier liturgique

Ouverture

Lundi 20.08.2018

Pour les 1-2H :

À 8h45 dans la cour d'école

Pour les 3-8H :

À 8h00 dans la cour d'école

Fin des cours à 11h15

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Chers parents, chers enfants,

Les vacances scolaires viennent à peine de débiter et nous devons déjà songer à la reprise.

Le mouvement de croissance au niveau de la population léonardine se confirme. De nombreux arrivants, attirés par des conditions de vie villageoises agréables, s'installent sur le territoire communal et les quartiers d'habitation se développent à vitesse grand V.

Cet enthousiasme pour St-Léonard, ces arrivées successives de familles, obligent le Conseil communal, épaulé par la commission scolaire, à planifier plus finement le développement du bâtiment scolaire.

Les locaux libres se faisant rares, une salle de classe supplémentaire a été aménagée. Les futurs occupants bénéficieront de conditions similaires à tous les petits locataires du centre.

En parallèle aux travaux de rénovation des classes, le réseau informatique a été remis à neuf et de nouveaux beamers ont été installés. Certains tableaux blancs servant aussi d'écran de projection ont été changés.

Les élèves de 1H et 2H seront comme par le passé accueillis par nos enseignantes Mmes Stéphanie Sportoni et Sylvie Tissières. Mme Nicole Constantin les rejoint et devient titulaire de la troisième classe enfantine.

Les évolutions de carrière nous mènent à engager de nouveaux enseignants. Mme Mandy Disière et M. Jean-Louis Este vont intégrer dès la rentrée le staff professoral. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et plein succès dans leur mission.

Comme par le passé, vos enfants recevront le premier jour de classe l'agenda scolaire officiel. Les listes définitives de classes sont affichées à l'école et sur le site internet de la commune.

Concernant les éventuelles questions qui ne manqueront pas de surgir au cours de l'année, notre directrice Mme Stéphanie Sportoni ainsi que la commission scolaire se tiennent à votre disposition pour plus de précisions.

Pour ma part, je vous souhaite une excellente fin d'été et une bonne reprise scolaire le lundi 20 août 2018.

François Wanner
Pdt de la commission scolaire

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Accès au bâtiment

L'accès au bâtiment scolaire est réservé exclusivement au personnel enseignant et aux élèves.

Seules les personnes bénéficiant d'un rendez-vous sont autorisées à pénétrer dans le centre scolaire.

Pour toute question d'ordre pédagogique, les enseignants sont à votre disposition sur un simple rendez-vous (voir liste en p. 8).

D'entente avec son (sa) maître(sse), l'élève peut se rendre dans la classe avant le début des cours. Les élèves n'ont pas accès au centre scolaire en l'absence du (de la) maître(sse).

L'accès au bâtiment scolaire après les heures de classe n'est pas autorisé.

Durant les récréations, seuls les élèves se rendant aux WC peuvent pénétrer dans le bâtiment.

A l'intérieur du bâtiment, les élèves observent le silence total et se déplacent calmement.

Portables et réseaux sociaux

Les téléphones portables, lecteurs MP3, montres connectées et tout autre appareil électronique sont strictement interdits à l'intérieur du bâtiment ainsi que dans la cour de récréation.

La publication de photos prises dans le cadre de l'école sans l'accord préalable explicite des personnes concernées est interdite.

Et nous rappelons aux élèves et aux parents qui alimentent un web log (blog) ou s'expriment dans le cadre d'un réseau social (facebook, twitter, instagram, snapchat, ...) dans le cadre privé, de veiller à respecter les lois en vigueur concernant la protection des données, les droits d'auteur, le respect de la personne et de l'établissement scolaire.

Installation et matériel

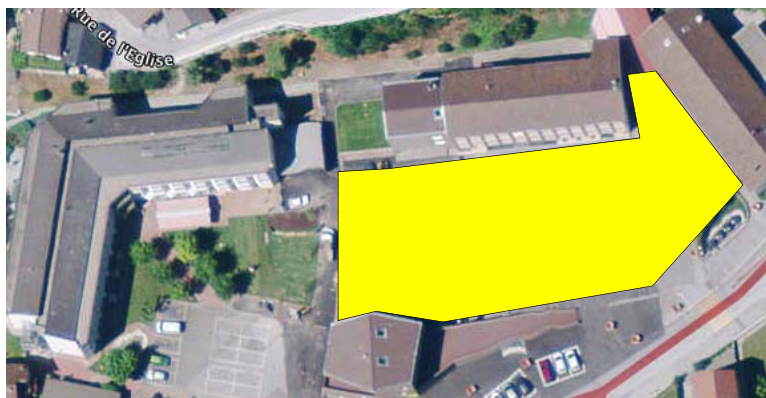
Les élèves veillent au respect de la propreté de tous les locaux ainsi que de la cour de récréation. Ils usent avec délicatesse des installations et du matériel mis à leur disposition.

Cour de récréation

Les jeux organisés dans la cour de récréation se déroulent sous le signe du fair-play.

Durant les récréations, l'usage des ballons durs est interdit.

Les bicyclettes, trottinettes... sont parkées d'une manière rationnelle dans les emplacements prévus à cet effet.



L'usage de la bicyclette ou autres moyens de locomotion est interdit dans la cour.

Ne sont pas considérés comme surface de jeux : les murs, les barrières, la fontaine, la rampe de l'UAPE.

Les élèves respectent le périmètre de la cour de récréation (cf. ci-dessus).

Résolution finale

L'application des principes définis dans ce règlement est placée sous la responsabilité de chaque élève. Le cas échéant, les enseignant(e)s ou la direction interviennent auprès des élèves concernés.

PLAN DE SCOLARITÉ 2018 - 2019

Début de l'année scolaire : Lundi 20.08.2018, le matin
Clôture de l'année scolaire : Mercredi 19.06.2019, le soir

Jours de congé

Congés hebdomadaires :
1H et 2H: congé le mercredi
3H et 4H: 1 mercredi sur 2, selon informations de l'enseignant-e
5H à 8H : mercredi après-midi

En automne : Du vendredi 12.10.2018, le soir au jeudi 25.10.2018, le matin

Toussaint : Jeudi 01.11.2018

Noël : Du vendredi 21.12.2018, le soir au lundi 07.01.2019, le matin

Carnaval : Du vendredi 01.03.2019, le soir au lundi 11.03.2019, le matin

Saint-Joseph : Mardi 19.03.2019

Pâques : Du jeudi 18.04.2019, le soir au lundi 29.04.2019, le matin

Ascension : Du mercredi 29.05.2019, à midi au lundi 03.06.2019, le matin

Pentecôte : Lundi 10.06.2019

Mercredi 19 juin, école toute la journée

HORAIRES 2018 – 2019

Classes 1H-2H

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
1H + 2H		1H + 2H				1H + 2H		1H + 2H	
8h45 à 11h15		8h45 à 11h15				8h45 à 11h15		8h45 à 11h15	
2H		2H				2H		2H	
13h30 à 16h00		13h30 à 16h00				13h30 à 16h00		13h30 à 16h00	
Pauses : <ul style="list-style-type: none"> • matin : 9h30 à 9h45 • après-midi : 15h00 à 15h15 • les 1H ont congé les après-midi • les 1H et les 2H ont congé le mercredi 									

Classes 3H-4H

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B
8h00 à 11h15	8h45 à 11h15	8h45 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h45 à 11h15	8h45 à 11h15	8h00 à 11h15
13h30 à 16h00		13h30 à 16h00		mercredi sur 2		mercredi sur 2		13h30 à 16h00	
Pauses : <ul style="list-style-type: none"> • matin : 9h30 à 9h45 • après-midi : 15h00 à 15h15 									

Classes 5H à 8H

Matin	8h00 à 11h15
Après-midi	13h30 à 16h00 (Sauf le mercredi)
Pauses : <ul style="list-style-type: none"> • matin : 9h30 à 9h45 • après-midi : 15h00 à 15h15 	

Horaires

Les horaires signifient le début effectif des cours, vos enfants seront donc présents pour l'entrée en classe 5 minutes avant le début des cours.

Les élèves sont autorisés à fréquenter la cour de récréation durant les 15 minutes précédant le début des cours. Les enfants présents dans la cour ne doivent pas perturber les classes en activité : bruits excessifs, cris sous les fenêtres, etc...

Les élèves ne respectant pas cette directive et s'adonnant à des incivilités dans la cour s'exposent à des mesures disciplinaires.

PLAN DU BÂTIMENT SCOLAIRE

2e étage

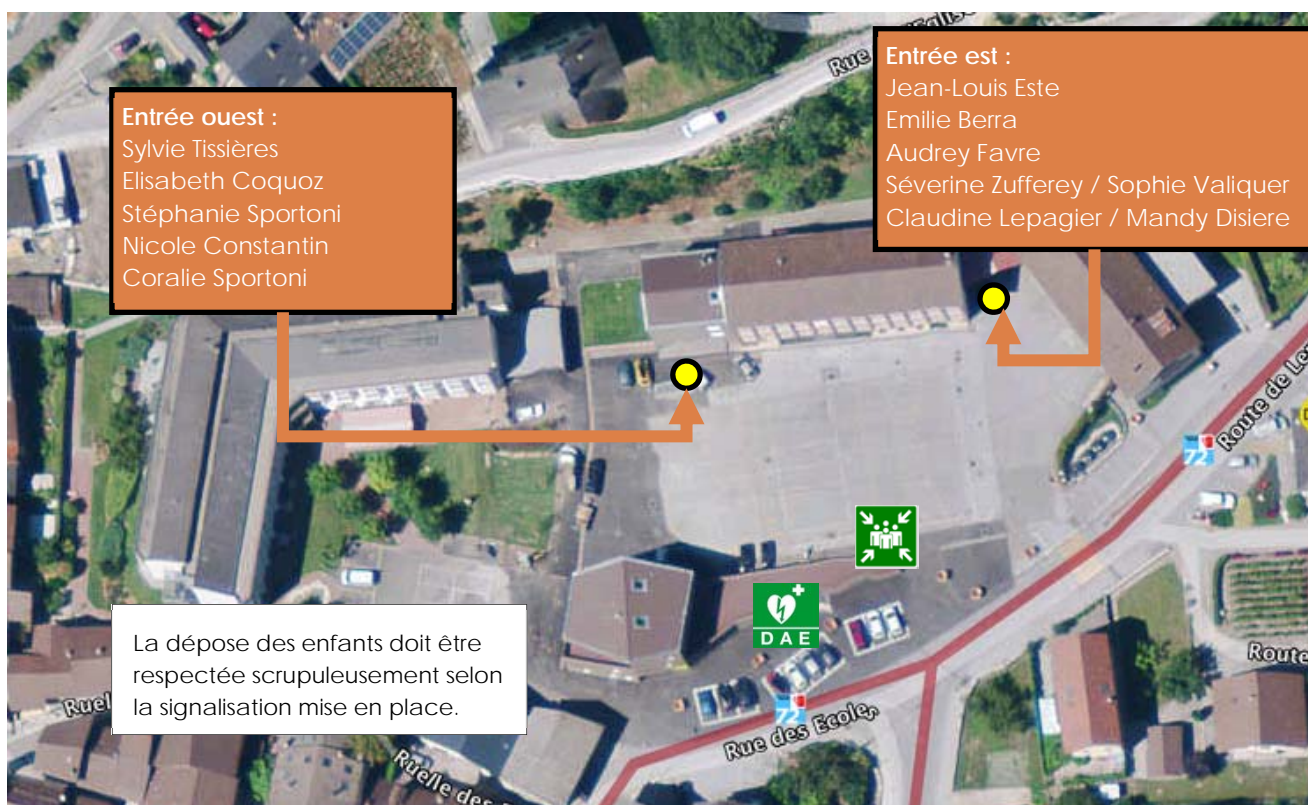
Salle 21 Classe 1H-2H	Salle 22 Classe 3H	Salle 23 Classe 7H-8H	Salle 24 Classe 8H	Salle 25 Classe 4H
Sylvie Tissières	Elisabeth Coquoz	Jean-Louis Este	Emilie Berra	Audrey Favre

1er étage

Salle 11 Classe 1H-2H	Salle 12 Classe 1H-2H	Salle 13 Classe 7H	Salle 14 Classe 6H	Salle 15 Classe 5H
Stéphanie Sportoni Gaël Perruchoud	Nicole Constantin	Coralie Sportoni	Séverine Zufferey Sophie Valiquer	Claudine Lepagier Mandy Disière

Rez

Salle des maîtres et direction	Salle 1 ACM 1 et musique	Salle 2 ACM 2	Salle 3 ACM 3	Salle 4 Appui
	Musique : Algée Rey	ACM	Marie-Pierre Constantin	Gaël Perruchoud



LISTE DU MATÉRIEL

 Merci de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires. 

Matériel	1H 2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
un sac d'école	X	X	X	X	X	X	X
une paire de pantoufles d'intérieur fermées	X	X	X	X	X	X	X
une paire de baskets (semelles profilées et claires), dans un sac en tissu		X	X	X	X	X	X
une paire de pantoufles de rythmique dans un sac en tissu	X						
un classeur fédéral		X	X	X	X	X	X
10 séparations pour classeur					X	X	X
une boîte de crayons de couleur		X	X	X	X	X	X
une boîte de feutres (de qualité)		X	X	X	X	X	X
une règle plate de 30 cm en plastique rigide			X	X	X	X	X
une équerre de 45° (isocèle)				X	X	X	X
une équerre de 30° et 60°						X	X
un rapporteur de 0° à 180° avec divisions dans les deux sens						X	X
un compas de qualité					X	X	X
une paire de ciseaux		X	X	X	X	X	X
un bâton de colle (à renouveler pendant l'année)			X	X	X	X	X
une trousse		X	X	X	X	X	X
trois crayons à papier HB		X	X	X	X	X	X
un crayon bicolore (rouge et bleu)		X	X	X		X	X
trois surligneurs de couleur claire		X	X	X	X	X	X

une gomme à papier			X	X	X	X	X
un taille-crayon avec réservoir		X	X	X	X	X	X
une plume à encre de bonne qualité				X	X	X	X
deux effaceurs				X	X	X	X
un stylo à bille multicolore (noir-bleu-rouge-vert)						X	X
5 dossiers rapides						X	X
un porte-documents		X	X	X	X		
un porte-documents contenant une dizaine de poches internes						X	X
un sous-main						X	X
une boîte de mouchoirs (à renouveler pendant l'année)	X	X	X	X	X	X	X
un tablier		X	X	X	X	X	X

Comme chaque année, la commune de St-Léonard demande une participation financière aux parents d'élèves qui fréquentent l'école communale en ce qui concerne le matériel utilisé en classe. Ce montant vous sera demandé par le titulaire en début d'année et correspond au matériel suivant :

- ⇒ les livres
- ⇒ les cahiers/feuilles
- ⇒ l'agenda scolaire
- ⇒ les feuilles (photocopies)
- ⇒ le matériel ACM
- ⇒ divers (sorties etc...)

Ci-dessous, la participation des parents pour chaque degré :

- ⇒ 1H/2H : CHF 15.-- par élève
- ⇒ 3H/4H/5H : CHF 50.-- par élève
- ⇒ 6H/7H/8H : CHF 60.-- par élève

LISTE DES ENSEIGNANTS

Degré	Nom	Téléphone	Email
1H-2H	Mme Nicole Constantin	079 258 52 04	nicole.constantin@st-leonard.ch
1H-2H	Mme Stéphanie Sportoni	079 512 46 10	steph.sportoni@st-leonard.ch
1H-2H + soutien	Mme Sylvie Tissières	079 249 02 06	sylvie.tissieres@st-leonard.ch
3H	Mme Elisabeth Coquoz	079 785 42 22	ej.coquoz@st-leonard.ch
4H	Mme Audrey Favre	079 678 87 36	audrey.favre@st-leonard.ch
5H	Mme Claudine Lepagier	078 878 85 94	salaminclaudine@st-leonard.ch
	Mme Mandy Disière	079 538 37 00	mandy.disiere@st-leonard.ch
6H	Mme Séverine Zufferey	079 733 24 40	s.gillioz@st-leonard.ch
	Mme Sophie Valiquer	076 498 01 79	sophie.vallquer@st-leonard.ch
7H	Mme Coralie Sportoni	079 212 54 76	coralie.sportoni@st-leonard.ch
7H-8H	M. Jean-Louis Este	079 299 24 00	jean-louis.este@st-leonard.ch
8H	Mme Emilie Berra	079 845 55 94	emilie.berra@st-leonard.ch
Appui	M. Gaël Perruchoud	078 608 58 42	gael.perruchoud@st-leonard.ch
ACM	Mme Marie-Pierre Constantin	079 789 00 28	marie@st-leonard.ch
Musique	M. Algée Rey	079 274 69 43	algee.rey@netplus.ch
Rythmique	M. Romain Vergères	079 243 41 74	romain.vergeres@st-leonard.ch
Religion	M. le Curé David Roduit	077 408 98 35	droduit@yahoo.fr

LES DIFFÉRENTS RÔLES

Des autorités et de la direction...

- Assurer le bon fonctionnement de l'école
- Assurer la mise à disposition des infrastructures, des installations et des moyens d'enseignement adéquats
- Organiser l'année scolaire : calendrier, horaires, répartition des classes
- Soutenir les parents et les enseignants dans leurs efforts d'éducation et d'instruction
- Favoriser un partenariat entre parents et enseignants
- Définir et attribuer les budgets

De la direction...

- S'assurer du bon fonctionnement général de l'école
- Développer avec les enseignants des pratiques et des projets pédagogiques
- Organiser des mesures d'aide et d'enseignement spécialisé
- Coordonner les activités des classes et des enseignants
- Veiller à la qualité du travail et au respect du règlement dans le bâtiment scolaire
- Assurer une communication saine avec les enseignants, les parents et les autorités
- Analyser les besoins en infrastructures et mobilier, ressources didactiques et émettre des propositions
- Gérer les requêtes et les réclamations
- Gérer le budget de l'école

De l'enseignant...

- Créer un climat de travail sain
- Offrir un cadre favorisant l'autonomie des élèves
- Définir les règles de comportement
- Expliciter les objectifs pédagogiques
- Respecter les objectifs du plan d'étude romand
- Evaluer les compétences de l'enfant selon un barème fixé par lui-même
- Informer les parents sur l'évolution de l'enfant
- Seconder les parents dans les tâches éducatives
- Être disponible pour tout entretien

Des parents...

- S'intéresser à la vie scolaire
- Déterminer un lieu d'étude approprié
- Développer l'autonomie de l'enfant dans l'accomplissement de ses tâches et vérifier leur exécution
- Être attentifs et disponibles aux besoins et aux difficultés de l'enfant
- Etablir un climat de confiance avec l'enseignant
- S'entretenir en priorité avec l'enseignant concerné si un problème survient, sur rendez-vous
- Annoncer et motiver les absences, avant les heures de classe

De l'élève...

- Respecter l'horaire défini
- Arriver en classe avec le matériel et les tâches accomplies dans les délais
- Participer activement à la vie de classe
- Réaliser le travail avec soin
- Respecter le matériel mis à disposition
- Respecter les règles de comportement établies en classe
- Appliquer le code de respect
- Eviter toutes formes de violence

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LÉONARDINS

L'APEL est une association de parents d'élèves sans but lucratif et neutre sur les plans politique et confessionnel.

Les buts :

- Favoriser la collaboration entre les parents, le corps enseignant et les responsables des institutions scolaires et communales
- Faire connaître publiquement l'opinion des parents et la faire valoir auprès des autorités compétentes
- Proposer et organiser chaque année des activités aux élèves des classes primaires et enfantines
- Informer les parents au travers de rencontres, de conférences, d'animations, ...

Coordonnées...

APEL

Case postale 5 - 1958 St-Léonard

apel.stleo@gmail.com

ADRESSES UTILES

Nom		Contact
Centre scolaire de St-Léonard	Route de Lens 1	027 203 46 00
Stéphanie Sportoni	Directrice	steph.sportoni@st-leonard.ch 079 512 46 10
François Wanner	Président commission scolaire	francois.wanner@st-leonard.ch 078 962 09 48
Alain Anthamatten	Membre commission scolaire	
Florence Bitz	Membre commission scolaire	
Nathalie Crettaz	Membre commission scolaire	
Sébastien Studer	Membre commission scolaire	
Administration communale	Rue Centrale 22	admin.stleo@st-leonard.ch 027 205 76 00
Nicolas Giudice	Responsable des bâtiments	concierge@st-leonard.ch 079 693 38 06
APEL	Case postale 5	apel.stleo@gmail.com
Crèche « La Fontaine »	Rue des Ecoles 18	katia.burgazzoli@sierre.ch 027 203 38 29
Bibliothèque	Route de Lens 1	
Chœur de l'Alouette		www.choeurlaleonardine.ch
Fanfare La Léonardine		www.laleonardine.ch
FC St-Léonard		www.fc-stleonard.ch
Ski Club Tracuit		www.skiclub-tracuit.ch
Tennis Club St-Léonard		www.tc-st-leonard.ch
Uvrier Sports		www.uvrier-sports.ch

ABSENCE D'UN ÉLÈVE

En cas d'absence d'un élève pour raison majeure (maladie, accident, deuil), nous vous invitons à informer sans délai l'instituteur titulaire par téléphone (027 203 46 00) dès 7h30 ou 13h10.

DEMANDES DE CONGÉS

Les demandes de congés pour motifs fondés doivent être adressées au plus vite au maître de classe (au moins 5 jours à l'avance), afin de respecter les délais nécessaires.

Aucun congé anticipé ou prolongation de congé ne sera accordé pour prolonger les vacances officielles, et ce particulièrement pour des raisons de réservation de billets d'avion, de lieu de vacances ou autres.

Selon la recommandation du Chef du Service de l'Enseignement, au vu de la date du dernier jour d'école, soit le 21 décembre, aucune anticipation des congés de Noël en vue d'un regroupement familial n'est prévue.

Toute absence injustifiée fera l'objet d'une sanction selon les dispositions légales.

Compétences selon le règlement cantonal :

Art. 10 : Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :

- par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
- par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire ;
- par le département au-delà d'une année scolaire.

ETUDE DIRIGÉE

- Selon la nouvelle ordonnance concernant la loi sur l'enseignement, le Service de l'Enseignement accorde aux écoles des périodes d'étude dirigée. L'école de St-Léonard a droit à deux périodes de 45 minutes.
- Les élèves du cycle 2 (5H à 8H) qui ont besoin d'une aide particulière dans l'exécution des tâches à domicile peuvent être admis à cette étude, (selon avis du titulaire et en concertation avec les parents concernés).
- Cette étude est organisée par la direction, hors de la grille horaire de l'élève (lundi et mardi de 16h15 à 17h00).
- Elle est tenue par Mme Mandy Disière et M. Gaël Perruchoud.

CRÈCHE – UAPE « LA FONTAINE »

L'UAPE accueille les écoliers dès la 1H jusqu'à la 8H et se situe en face de l'école. Elle offre des prestations qui s'adaptent aux besoins des enfants fréquentant l'école. L'UAPE fait partie intégrante de la structure de l'enfance « La Fontaine » qui propose des prestations en crèche pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Le service accueil de l'enfance du Centre Médico-social régional (CMS) gère cette Crèche-UAPE.



Coordonnées...

Rue des Ecoles 18

1958 St-Léonard

027 203 38 29

katia.burgazzoli@sierre.ch

ASSURANCES

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents ; c'est la compagnie d'assurance à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultant d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

CHEMIN DE L'ÉCOLE

L'école ne peut assurer la surveillance des déplacements de l'élève. Les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le chemin de l'école.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque communale est ouverte le lundi de 19h00 à 20h00 et le mercredi de 14h00 à 16h00. Durant les congés et vacances scolaires, celle-ci est fermée.

Vous y trouverez des livres adaptés à votre niveau de lecture, des séries telles que : « La cabane magique », « Bat Pat », « Géronimo », « Téa Stilton », « Tara Duncan », « Chérub ». Des bandes dessinées et mangas sont aussi à votre disposition.

Plus vous lirez, plus vous y prendrez goût.

Pourquoi pas une heure de lecture à la place de la Nintendo, Play Station ou la Wii ? Venez nous rencontrer au balcon de la salle de gym et bonne lecture à tous.

CALENDRIER LITURGIQUE

Fête du Pardon	Dimanche 28 avril 2019	10h00
1ère Communion	Dimanche 5 mai 2019	10h00
Confirmation	Samedi 8 juin 2019	16h00



Spectacle de fin d'année 17/18